

membres de ce côté-là de la Chambre se sont arrêtés à discuter la question sérieusement.

**M. Murphy (Lambton-Ouest):** Qu'attendiez-vous?

**M. Dinsdale:** Il est pitoyable, monsieur l'Orateur, de voir les partisans du Gouvernement refuser de tenir compte des critiques, des plaintes et des accusations exprimées par les membres de l'opposition contre certains aspects de cette mesure, mais il est encore plus inquiétant de voir que les chefs de ce groupe ne tiennent aucun compte de ces critiques. J'espère qu'avant la fin de la discussion nous entendrons le premier ministre, car cette mesure est inscrite en son nom. J'espère démontrer au cours de mon exposé que la discussion de cette question revêt une si grande importance qu'elle exige une déclaration et une explication de la part du très honorable premier ministre.

**M. l'Orateur:** Puis-je interrompre l'honorable député? J'ai parcouru le débat depuis le début. Comme je l'ai signalé plus tôt, (voir le hansard du 24 mai) lorsque les débats se prolongent nous en venons à un point où les arguments sont souvent répétés. Puisque l'honorable député s'apprête à déclarer que le premier ministre, dont le nom figure au *Feuilleton* comme parrain de ce projet de loi, devrait être ici pour prendre la parole à l'égard de ce bill, je tiens à lui rappeler en toute déférence que l'honorable député d'Eglinton (M. Fleming) a formulé une remarque semblable (page 4734 du hansard); l'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe) s'est aussi exprimé dans le même sens (page 4762); l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a commencé, hier soir, ses remarques en exhortant le premier ministre à prendre la parole à la Chambre à l'égard de ce bill; puis l'honorable député de Peace-River (M. Low) a fait la même chose, comme l'atteste la page 4761. Cette liste comprend seulement les noms des députés dont j'ai lu les discours jusqu'ici. J'engage l'honorable député à éviter les répétitions. Il se peut qu'il veuille présenter un argument totalement différent de tous ceux que nous avons entendus jusqu'ici. Mais il est de mon devoir de lui rappeler, ainsi qu'aux autres députés qui prendront part au débat après lui qu'un article du Règlement (l'article 40, sous-alinéa 2) interdit les répétitions soit de ses propres arguments soit de ceux que d'autres ont exposés au cours du même débat. Cela dit, je demande à l'honorable député de prendre ces remarques en considération.

**M. Fleming:** Monsieur l'Orateur,...

**M. Dickey:** Vous n'allez pas répéter le même discours.

**M. Fleming:** J'imagine qu'il s'agissait d'un rappel au Règlement. Puis-je vous dire, en toute déférence, que l'article 40 (2) du Règlement déclare que les mêmes arguments ne doivent pas être répétés inutilement. Mais l'honorable député de Brandon-Souris (M. Dinsdale), ainsi que ceux qui ont pris part avant lui au débat,—c'est de leurs remarques que vous avez parlé,—ont lancé un appel et formulé une demande. Il ne s'agit pas de répétitions. On fait appel au premier ministre, au nom duquel la résolution figure, pour lui demander de nous expliquer la raison d'être de cette mesure. En toute déférence, je dois dire que ni mes remarques, ni cet appel ni cette demande ne sont à l'encontre de l'article 40 (2) du Règlement.

**Le très hon. M. Howe:** Un autre discours de 101 minutes.

**M. Fleming:** C'est un appel et une demande que nous réitérons.

**M. l'Orateur:** Peu importe, c'est une répétition. L'honorable député d'Eglinton a exposé certaines raisons pour appuyer cet appel. Tous les autres députés que j'ai mentionnés, ont fait de même. C'est exactement ce que vient d'annoncer l'honorable représentant de Brandon-Souris. Il dit qu'il lance un appel et qu'il va nous expliquer pourquoi. Après avoir entendu, de la part de cinq députés déjà, cet appel ainsi que l'exposé des raisons qui le motivent, c'est affaire de jugement.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire plus tôt, il est difficile d'appliquer cet article du Règlement mais l'honorable député lui-même, s'il en médite les termes, se demandera probablement, comme moi, à quel moment les mêmes remarques constituent une répétition ennuyeuse, et, franchissant l'étape suivante, deviennent de la persistance et de la répétition. Dans ces conditions, l'étape suivante est tellement grave que je puis ordonner à l'honorable député d'interrompre son discours et, s'il continue de parler, je puis le nommer. L'article relatif aux répétitions de ses propres arguments ou de ceux que d'autres ont exposés au cours du débat est très important.

Après avoir demandé à l'honorable député de se rappeler mes observations, je suis convaincu qu'il continuera son discours sans répéter les arguments exposés par d'autres. Je ne rends pas de décision pour le moment. Je demande simplement la collaboration de l'honorable député à l'égard de ce que je viens de dire. Je suivrai le débat de très près jusqu'à la fin et si je n'ai pas d'autres raisons de me lever, je garderai volontiers mon siège et j'écouterai les autres discours.